

RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Conseil municipal du 28 mars 2024

Le Compte Administratif est le document comptable qui constate l'exécution budgétaire de l'exercice écoulé.

Le Compte Administratif traduit les réalisations menées par la collectivité dans le cadre de ses politiques publiques tant en fonctionnement qu'en investissement, et présente les résultats comptables de l'exercice. Il donne ainsi des indications claires sur la santé financière de la ville, et sa capacité à financer des investissements futurs.

Cette traduction ne reflète bien évidemment que comptablement, et donc trop partiellement, la réalité de ce que la municipalité a mis en œuvre au bénéfice de l'ensemble des Vitrollaises et des Vitrollais au cours de l'année écoulée afin de leur assurer un service public de qualité pour un meilleur vivre ensemble.

Le Compte Administratif est soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante, qui peut constater la stricte concordance avec le Compte de Gestion établi par le comptable public.

Après avoir fait le constat comptable du Budget Principal de l'exercice 2023, ce rapport fera l'analyse des sections de fonctionnement et d'investissement, et examinera les équilibres financiers.

Contexte intercommunal

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence exerce de plein droit les compétences suivantes : zones d'activités économiques, urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, eaux pluviales, service d'incendie et de secours, service public de défense extérieure contre l'incendie, concession de la distribution publique d'électricité et de gaz, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Les transferts de compétences ont fait l'objet d'évaluations financières par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) afin de garantir la neutralité budgétaire entre la commune et la Métropole. La CLECT a ainsi calculé le plus précisément possible le coût d'exercice de chaque compétence transférée (charges directes et indirectes) pour notre commune. En conséquence, l'Attribution de Compensation (AC) versée par la Métropole à notre commune a été diminuée du montant correspondant à ce transfert de charges, évalué à 4 690 877 euros. Chaque année, la commune percevait 28 095 871 euros.

La loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi3DS) a modifié la répartition des compétences entre la métropole et ses communes membres à compter du 1er janvier 2023.

Ainsi la compétence « Service de Défense extérieure contre l'incendie », évaluée à 85 176 € est restituée à la commune de Vitrolles.

La compétence « Voirie et espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain d'intérêt métropolitain » qui concerne des portions de voies publiques supportant la circulation d'un service de transport collectif d'intérêt métropolitain, et évaluée à 86 922 € en fonctionnement et 342 420 € en investissement, est transférée à la Métropole, soit pour un montant total de 429 342 €.

En 2023, l'attribution de compensation de la commune a donc été révisée à 28 094 125 € en fonctionnement et −342 420 € en investissement.

De plus, la commune continue d'exercer par convention de gestion les compétences « Eau pluviale » et « Aménagement et entretien des zones d'activités » pour le compte de la Métropole. Ces dépenses sont supportées par le budget communal et remboursées par la Métropole.

Le reste des compétences transférées sont exercées pleinement par la Métropole depuis le 1er janvier 2018.

PARTIE 1: Le constat comptable

Le Compte Administratif du Budget Principal de 2023 se résume ainsi :

		Crédits Ouverts	Réalisation	Taux de réalisation
	Recettes	90 881 166,83	76 562 088,98	84,24 %
	- Dépenses	90 881 166,83	74 436 359,50	81,90 %
SECTION DE FONCTIONNEMENT	= Résultat 2023		2 125 729,48	
TORCHORREMENT	+ Report à nouveau 2022		14 903 112,22	
	= Résultat cumulé (a)		17 028 841,70	
				1
	Recettes	48 655 476,92	26 205 763,36	53,86 %
	- Dépenses	48 655 476,92	34 945 182,79	71,82 %
	= Solde d'exécution 2023		-8 739 419,43	
SECTION D'INVESTISSEMENT	+ Solde d'exécution 2022		-264 778,18	
D INVESTIBLE IN	= Solde cumulé (b)		-9 004 197,61	
	+ Restes à réaliser recettes (c)		1 995 888,27	
	- Restes à réaliser dépenses (d)		2 316 683,10	
Résultat disponible (a)+(b)+(c)-(d)			7 703 849,26	

> Fonctionnement :

Les taux de réalisation de la section de fonctionnement (mouvements réels et d'ordre) sont respectivement de 84,24 % en recettes et 81,90 % en dépenses. Dans un contexte une nouvelle fois contraint, la collectivité démontre sa capacité à créer du résultat de fonctionnement pour financer ses investissements.

Le résultat comptable de 2023 est de 2 125 729,48 €, auquel est ajouté le report à nouveau de 2022 de 14 903 112,22 €. Ainsi, le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à **17 028 841,70 €**.

> <u>Investissement</u>:

Le taux de réalisation en dépense d'investissement s'accélère en 2023 pour atteindre 71,82 % des crédits prévus. En effet, le groupe scolaire Anne Sylvestre a été livré et inauguré en 2023, et le groupe scolaire des Pins a bien avancé pour une livraison prévue en 2024.

Les dépenses d'équipement brut par habitant sont en 2023 comme les années précédentes largement supérieurs à la moyenne nationale, 678,04 € par vitrollais contre 344 € en moyenne.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses d'équipement brut / population	523,03	800,76	555,86	460,98	694,69	678,04
Dépenses d'équipement brut / population - Moyenne Nationale	358,00	301,00	317,00	317,00	317,00	344,00
Taux de réalisation des dépenses d'investissement	59,82%	71,86%	59,27%	50,83%	63,25%	72,36 %
Taux de réalisation des recettes d'investissement	58,65%	59,89%	66,98%	56,40%	51,56%	53,86 %

Dans le même temps, les recettes d'investissement sont stables en 2023 avec un taux de 53,86 %. Les difficultés rencontrées pour nouer de nouveaux partenariats de financement de nos investissements ont impacté négativement ce taux de réalisation.

Le résultat comptable de 2023 est déficitaire de 8 739 419,43 € auquel est ajouté le report à nouveau de 2022 de -264 778,18 €.

Ainsi, le résultat cumulé de la section d'investissement est déficitaire de 9 004 197,61 €.

Il faut ensuite ajouter les restes à réaliser en recette 1 995 888,27 € et retrancher les restes à réaliser en dépense de 2 316 683,10 € pour obtenir un besoin de financement de 9 324 992,44 € qui sera couvert par une partie du résultat de fonctionnement.

En conséquence, le résultat cumulé global s'élève à 7 703 849,26 € et sera repris au Budget Primitif 2024.

PARTIE 2 : La section de fonctionnement

La section de fonctionnement retrace les dépenses et les recettes liées au fonctionnement courant des services communaux.

2.1 Les recettes de fonctionnement

	Chapitre	Crédits ouverts 2023	Total réalisé 2023	% réalisation
73	IMPOTS ET TAXES	28 576 642,00	28 549 485,00	99,90 %
731	FISCALITE LOCALE	33 608 118,83	33 201 535,57	98,80 %
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	8 698 140,00	9 301 420,12	106,94 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 734 605,00	1 742 861,47	100,50 %
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	1 832 910,78	2 254 687,46	119,12 %
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	984 737,00	1 000 775,13	101,63 %
76	PRODUITS FINANCIERS	82 901,00	130 240,00	157,10 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	7 984,88	
042	OPERATION ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	460 000,00	373 099,35	81,11 %
	Total recettes de fonctionnement	75 978 054,61	76 562 088,98	100,77 %
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	14 903 112,22	14 903 112,22	
	Total recettes de fonctionnement cumulées	90 881 166,83	91 465 201,20	

Sur les 90 881 166,83 € de crédits ouverts en 2023 en recettes de fonctionnement, 76 562 088,98 € ont été réalisés dont 76 188 989,63 € en recettes réelles de fonctionnement et 373 099,35 € en recettes d'ordre de fonctionnement.

Ces recettes sont réparties de la manière suivante :

- 61,7 millions d'euros au chapitre 73 « Impôts et Taxes » et 731 « Fiscalité locale » dont 29,9 millions d'euros relatifs à la Taxe foncière, 28 millions d'Attribution de compensation versée par la Métropole et 1,5 millions de droits de mutation.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Impôts directs locaux	28 645 409,01	29 799 291,00	30 015 377,80	27 740 575,00	28 664 880,00	29 919 114,00
Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 149,00
Attribution de compensation	28 018 988,00	28 095 871,00	28 095 871,00	28 095 871,00	28 095 871,00	28 094 125,00
Dotation de solidarité communautaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 550,00
Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la	1 313 898,80	1 275 173,24	1 757 924,08	1 827 085,51	2 427 156,91	1 518 558,32
Taxe sur l'électricité	782 279,69	772 009,93	742 534,80	848 592,02	764 599,01	1 014 975,77
Taxe de séjour	720 206,91	689 874,45	442 405,45	419 488,40	734 710,63	707 258,13

Fonds de péréquation des ressources	294 958,00	342 920,00	336 210,00	334 049,00	338 620,00	332 810,00
Taxe locale sur la publicité extérieure	0,00	473 098,52	384 700,29	437 782,21	445 971,03	4 913,44
Emplacements publicitaires	529 133,71	1 980,14	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres impôts locaux ou assimilés	3 071,00	0,00	770 612,00	96 627,00	124 344,00	31 566,91
Droits de place	10 458,00	22 770,23	94,60	16 783,00	30 838,18	Modification M57
Autres taxes diverses	12 498,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	60 330 901,12	61 472 988,51	62 545 730,02	59 816 853,14	61 626 990,76	61 751 020,57

Les produits des impôts et taxes perçus (61,7 millions d'euros) sont conformes à nos prévisions budgétaires qui comprenaient l'augmentation du produit de la taxe foncière du fait de l'indexation de ses bases à l'inflation.

- 9,3 millions d'euros de dotations et participations dont :

√ 1,78 millions d'euros de Dotation Globale de Fonctionnement, en augmentation de 10,87 % par rapport à 2022.

	DGF	Variation DGF	DGF par habitant	DGF par habitant - Moyenne Nationale
2018	1 840 536,00	-12.87 %	53,26	200,00
2019	1 533 145,00	-16.7 %	44,57	202,00
2020	1 563 431,00	1.98 %	46,33	201,00
2021	1 560 524,00	-0.19 %	46,34	198,00
2022	1 611 076,00	3.24 %	47,51	198,00
2023	1 786 229,00	10.87 %	52,68	198,00

✓ 7,5 millions d'euros pour les autres dotations et participations

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
État - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	243 377,00	229 306,00	208 067,00	3 298 394,00	3 540 802,00	3 874 811,00
Autres organismes	2 220 379,79	2 757 113,45	3 038 984,23	2 165 794,27	2 467 045,76	0,00
Autres	191 752,87	30 679,65	109 229,20	325 254,49	221 277,56	3 170 204,03
Départements	238 170,00	197 667,04	189 432,16	187 853,00	214 695,10	203 780,00
Régions	115 230,05	114 369,43	0,00	83 608,33	93 795,93	0,00
GFP de rattachement	317 722,00	120 361,00	176 361,00	148 361,00	49 896,50	180 541,50
FCTVA	30 023,24	57 184,24	46 747,95	38 621,34	34 746,39	32 534,58
Dotation pour les titres sécurisés	24 260,00	24 260,00	592,50	681,50	29 983,50	35 667,00
État - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	422 460,00	452 321,00	460 472,00	6 831,00	6 831,00	6 831,00
Compensation perte additionnelle aux droits d'enregistrement ou taxe publicité foncière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 859,00
Dotation de recensement	6 445,00	6 283,00	6 176,00	0,00	5 950,00	6 130,00
Dotation spéciale au titre des instituteurs	2 808,00	2 808,00	2 808,00	2 808,00	2 808,00	2 808,00
Autres attributions et participations	110,00	110,00	110,00	110,00	110,00	25,01

TOTAL	3 817 737,95	3 992 462,81	4 240 317,04	6 258 316,93	6 667 941,74	7 515 191.12
Autres	5 000,00	0,00	1 337,00	0,00	0,00	0,00

- 1,7 millions d'euros relatifs aux produits de gestion courante (chapitre 75) qui correspondent principalement aux loyers et charges, aux enlèvements de véhicules ; et à la redevance forfaitaire pour la DSP d'exploitation du marché forain ;
- **2,2 millions d'euros** relatifs aux produits des services (chapitre 70), qui sont en augmentation par rapport à 2022 du fait de la reprise complète de l'activité des services après la crise sanitaire.
- 1 million d'euros en atténuations de charges (chapitre 013) qui sont essentiellement des indemnités journalières versées par notre assureur ;
- 130 240 euros de produits financiers (chapitre 76) correspondant au remboursement des intérêts de la dette transférée à la Métropole.
- 7 984,88 euros de produits exceptionnels (chapitre 77) correspondant essentiellement aux cessions.

Enfin, les recettes de fonctionnement comptabilisent des opérations d'ordre à hauteur de 373 099,35 € comprenant les amortissements des subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables (350 627,75 €), et les écritures de reprise de provisions (22 471,60 €).

Evolution des recettes de fonctionnement

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Impôts et taxes	60 330 901,1 2	61 472 988,5 1	62 545 730,0 2	59 816 853, 14	61 626 990,7 6	61 751 020, 57
Dotations et subventions	5 658 273,95	5 525 607,81	5 803 748,04	7 818 840,9 3	8 279 017,74	9 301 420,1
Autres produits courants stricts	3 401 966,50	3 730 938,56	3 145 272,22	3 516 817,7 7	3 373 558,87	3 997 548,9 3
Atténuations de charges	761 402,33	522 358,63	402 111,79	465 103,70	1 392 861,69	1 000 775,1 3
Total des recettes de gestion courante	70 152 543, 90	71 251 893, 51	71 896 862, 07	71 617 615, 54	74 672 429, 06	76 050 764 ,75
Produits financiers	74 000,00	117 891,00	51 905,00	21 687,00	19 085,00	130 240,00
Produits exceptionnels (Hors cessions)	1 075 871,61	716 591,82	1 167 889,13	991 557,23	1 193 867,23	34,88
Total des recettes réelles de fonctionnement	71 302 415, 51	72 086 376, 33	73 116 656, 20	72 630 859, 77	75 885 381, 29	76 181 039 ,63
Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre	398 705,76	1 020 309,35	338 141,33	302 930,70	285 355,44	373 099,35
Produits des cessions d'immobilisations	65 960,00	490 097,00	1 106 154,86	1 173 800,0 0	214 820,00	7 950,00
Excédent de fonctionnement reporté	9 124 232,17	9 256 359,40	7 189 042,27	12 716 201, 47	15 391 348,8 2	0,00
=== TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ===	80 891 313, 44	82 853 142, 08	81 749 994, 66	86 823 791, 94	91 776 905, 55	76 562 088 ,98
Excédent ou déficit de fonctionnement	10 476 037,8 0	12 756 847,5 1	12 716 201,2 8	16 684 501, 41	18 252 555,5 4	2 125 729,4 8

2.2 Les dépenses de fonctionnement

	Chapitre	Crédits ouverts 2023	Total réalisé 2023	% réalisation
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	18 053 551,83	15 867 832,37	87,90 %
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	50 400 000,00	49 853 403,35	98,91 %
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	432 914,00	325 891,44	75,28 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 354 570,40	3 811 299,15	87,52 %
66	CHARGES FINANCIERES	800 000,00	797 416,03	99,68 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	303 500,00	19 785,22	6,52 %
	Total dépenses réelles de fonctionnement	74 344 536,23	70 675 627,56	95,06 %
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4 136 040,60	3 760 731,94	90,92 %
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	12 400 590,00		
	Total dépenses de fonctionnement	90 881 166,83	74 436 359,50	81,90 %

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 74 436 359,50 €. Précisément, les dépenses réelles de fonctionnement prévues à 74 344 536,23 €, ont été réalisées à hauteur de 70 675 627,56 € (95,06 %) réparties entre les charges de gestion courante ainsi que les charges financières et les charges exceptionnelles.

Les opérations d'ordre réalisées s'élèvent quant à elles à 3 760 731,94 €. Elles correspondent aux dotations aux amortissements des immobilisations (3 626 741,34 €), aux dotations aux provisions (126 040,60 €), et aux écritures comptables de sortie d'inventaire pour les cessions immobilières (7 950 €).

a. Analyse des dépenses de gestion courante

Sur l'exercice 2023, les dépenses de gestion courante réalisées sont de 69,8 millions d'euros :

- **49,8 millions d'euros de masse salariale** (chapitre 012) soit une légère baisse de 0,17 % par rapport à 2023, ce qui souligne les efforts de la collectivité à contenir les dépenses de personnel compte-tenu de la revalorisation de la valeur du point d'indice en juillet 2023.

	Charges de personnel	Variation charges de personnel	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	Dépenses de personnel / DRF - Moyenne Nationale
2018	48 460 280,42	-2.45 %	74.32 %	61.4 %
2019	47 895 241,36	-1.17 %	72.74 %	62.4 %
2020	47 720 348,53	-0.37 %	74.92 %	62.3 %
2021	48 965 081,54	2.61 %	74.56 %	61.6 %
2022	49 936 272,79	1.98 %	71.43 %	61.6 %
2023	49 853 403,35	-0.17 %	70.54 %	61.6 %

- 15,8 millions d'euros au chapitre 011 « Charges à caractère général » en augmentation de 4 %.

	Charges à caractère général	Variation charges à caractère général
2018	12 031 486,06	1.09 %
2019	12 724 247,24	5.76 %
2020	11 388 791,83	-10.5 %
2021	12 166 372,80	6.83 %
2022	15 256 951,85	25.4 %
2023	15 867 832,37	4.0 %

L'inflation et le prix de l'énergie viennent lourdement impacter le budget communal. En 2023, les dépenses d'énergie affichent une baisse par rapport à 2022, mais restent à un niveau plus élevé que les années précédentes. A noter également que les frais d'assurance augmentent sensiblement en 2023.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
60612 - Énergie - Électricité	1 953 975,85	2 264 915,47	2 004 484,95	1 831 606,43	3 965 409,04	2 957 368,56
611 - Contrats de prestations de services avec des entreprises	2 331 554,50	2 417 866,10	1 903 275,17	2 439 312,14	2 614 205,92	2 536 987,07
6156 - Maintenance	716 747,51	696 281,84	791 794,37	902 538,49	1 000 761,97	946 048,85
6283 - Frais de nettoyage des locaux	526 697,11	628 604,68	614 560,71	837 232,22	822 031,57	1 083 539,04
6161 - Multirisques	726 935,93	794 356,94	755 319,25	722 842,33	773 712,00	995 579,07
63512 - Taxes foncières	286 622,92	389 426,92	381 284,46	375 945,22	428 054,00	422 114,60
60622 - Carburants	226 014,18	248 982,22	185 767,81	242 771,25	340 390,10	305 351,67

- 3,8 millions d'euros relatifs aux charges de gestion courante (chapitre 65).

Ces dépenses sont stables par rapport à 2022, et incluent notamment :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	2 181 183,4 9	2 124 878,0 0	2 120 227,0 0	1 976 150,0 0	2 168 733,0 0	2 070 289,00
657362 - CCAS	1 060 000,0 0	1 060 000,0 0	1 060 000,0 0	1 075 000,0 0	1 060 000,0 0	1 060 000,00
6531 - Indemnités des élus	241 781,78	241 853,25	236 331,52	234 407,03	238 361,76	242 551,00
657361 - Caisse des écoles	184 000,00	160 000,00	175 000,00	175 000,00	175 000,00	162 000,00

L'aide aux associations vitrollaises est toujours une priorité pour la collectivité afin que le secteur associatif puisse continuer à jouer son rôle d'animation du territoire et de cohésion sociale. A ces aides financières, il convient d'ajouter toutes les aides indirectes fournies aux associations (mises à disposition de locaux, personnel, matériel...).

- 325 891,44 au chapitre 014 qui comprend principalement la contribution pour 223 434 € au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), en hausse en 2023. Notons la particularité du dispositif du FPIC pour lequel la ville de Vitrolles est à la fois bénéficiaire (332 810 €) et contributeur (223 434 €).

b. <u>Les charges financières et exceptionnelles</u>

Les autres charges de fonctionnement sont les charges financières relatives aux intérêts de la dette (797 416,03 €) qui sont en forte augmentation compte-tenu de la conjoncture économique ; et les charges exceptionnelles (19 785,22 €) qui correspondent aux annulations de titres sur exercices antérieurs.

Evolution des dépenses de fonctionnement

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Charges à caractère général	12 031 486,0 6	12 724 247,2 4	11 388 791,8 3	12 166 372,8 0	15 256 951,8 5	15 867 832,3 7
Charges de personnel	48 460 280,4 2	47 895 241,3 6	47 720 348,5 3	48 965 081,5 4	49 936 272,7 9	49 853 403,3 5
Atténuations de produits	118 378,47	152 014,22	185 882,24	144 634,95	164 472,00	325 891,44
Autres charges de gestion courante	3 845 849,52	3 796 002,37	3 764 799,10	3 680 907,84	3 814 060,11	3 811 299,15
Autres dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante	64 455 994, 47	64 567 505, 19	63 059 821, 70	64 956 997, 13	69 171 756, 75	69 858 426, 31
Charges financières	638 805,72	590 948,70	523 568,20	460 124,71	453 140,26	797 416,03
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.)	114 275,29	685 783,98	111 419,98	252 191,26	284 485,77	19 785,22
Total des dépenses réelles de fonctionnement	65 209 075, 48	65 844 237, 87	63 694 809, 88	65 669 313, 10	69 909 382, 78	70 675 627, 56
Dépenses de fonctionnement, opérations d'ordre	5 206 200,16	4 252 056,70	5 338 983,50	4 469 977,43	3 614 967,23	3 760 731,94
Déficit de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
=== TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMEN T ===	70 415 275, 64	70 096 294, 57	69 033 793, 38	70 139 290, 53	73 524 350, 01	74 436 359, 50

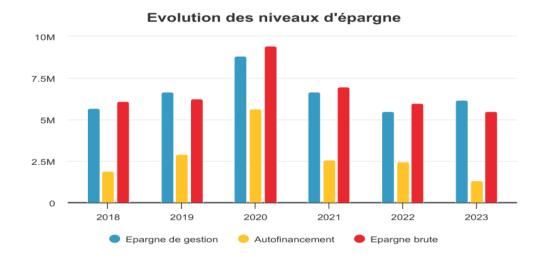
L'analyse des dépenses de fonctionnement de 2018 à 2023 met en évidence les efforts de la collectivité à contenir ses dépenses. L'année 2023 a été une nouvelle fois marquée par le contexte inflationniste, la hausse du prix de l'énergie et la revalorisation de la valeur du point d'indice, auquel se rajoute désormais la hausse des taux d'intérêts sur une partie de notre dette. Malgré tout, le niveau global de dépenses est nettement inférieur au niveau global des recettes, permettant à la commune de dégager de l'autofinancement.

2.3 Synthèse du fonctionnement et Autofinancement

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total des recettes réelles de fonctionnement	71 302 415,51	72 086 376,33	73 116 656,20	72 630 859,77	75 885 381,29	76 181 039,63
Total des dépenses réelles de fonctionnement	65 209 075,48	65 844 237,87	63 694 809,88	65 669 313,10	69 909 382,78	70 675 627,56
Excédent ou déficit de fonctionnement	10 476 037,80	12 756 847,51	12 716 201,28	16 684 501,41	18 252 555,54	2 125 729,48

Depuis plusieurs années, la collectivité a mis en œuvre les grandes orientations qu'elle s'était fixée à savoir optimiser les recettes et rationnaliser les dépenses pour faire face à la baisse continue des dotations de l'Etat. Ainsi, elle a pu chaque année dégager un excédent de la section de fonctionnement. En 2023, l'excédent de la section de fonctionnement est de 2 125 729,48 € qui vient s'ajouter au report à nouveau 2022 14 903 112,22 de d'un montant de En conclusion, l'exécution budgétaire a donc permis de dégager un excédent cumulé de 17 028 841,70 € 31 décembre 2023.

Le montant de l'épargne disponible (autofinancement) est de 1,3 million soit un taux de 1,76 %.



Définitions:

- **Epargne de gestion :** Correspond au différentiel entre les produits courants et les charges courantes, indépendamment des opérations financières. Son emploi est d'assurer le règlement des intérêts.
- Epargne brute (autofinancement brut) : Correspond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts dus et du résultat exceptionnel.
- Epargne nette/disponible (autofinancement net) : Elle représente la ressource disponible susceptible d'être réinvestie dans les équipements et/ou dans le fonds de roulement. L'épargne brute amputée de l'amortissement de la dette (remboursement du capital) est appelée épargne nette.

PARTIE 3: La section d'investissement

La section d'investissement retrace les dépenses et les recettes relatives à des opérations qui se traduisent par la modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la commune ou d'un tiers bénéficiant d'une subvention de la commune.

L'analyse des écarts entre les prévisions et les réalisations s'apprécie pour la section d'investissement, au regard de deux éléments :

- l'emprunt qui est mobilisé en fonction de la réalisation des dépenses d'équipement sachant que la collectivité fonctionne par emprunt d'équilibre global sans affecter ses tirages à des opérations particulières.
- la gestion comptable du patrimoine communal qui génère des écritures d'ordre importantes. Il s'agit principalement d'intégrations comptables pour basculer les opérations de travaux sous mandats importantes, lorsqu'elles sont terminées, des comptes d'immobilisations en cours vers leurs imputations définitives.

3.1 Les recettes d'investissement

	Chapitre	Crédits ouverts 2023	Total réalisé 2023	% réalisation
024	PRODUITS DES CESSIONS	2 412 000,00		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	6 499 443,32	6 840 603,80	105,25 %
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	5 125 039,62	2 008 340,35	39,18 %
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 701 500,00	6 502 611,38	97,03 %
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	95 485,00	10 223,94	10,71 %
45%	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 285 378,38	0,00	0,00 %
	Total recettes réelles d'investissement	22 118 846,32	15 384 153,47	69,55 %
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	12 400 590,00		
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4 136 040,60	3 760 731,94	90,92 %
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	10 000 000,00	7 060 877,95	70,61 %
	Total des recettes d'investissement	48 655 476,92	26 205 763,36	53,86 %

Les recettes réelles d'investissement réalisées sur l'exercice 2023 sont de 15 384 153,47 €. Elles se ventilent en trois grandes masses comme suit :

- le chapitre 13 « subventions d'investissement » enregistre un montant de 2 millions d'euros correspondant aux subventions allouées par nos partenaires que nous avons pu justifier, soit 1 576 410,35 euros dans le cadre du CCPD de la Métropole ; 37 936 euros pour un dossier de proximité du Département. Ces chiffres sont le reflet des difficultés rencontrées pour faire aboutir les demandes de subventions sollicitées auprès de nos partenaires.

Nous percevons également 389 034 euros du produit des amendes de police.

- le chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves » de 6,8 millions d'euros composés de 3 millions d'euros en Fonds de compensation pour la Taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) qui correspond au reversement de manière forfaitaire d'une partie de la TVA acquittée sur certaines dépenses d'investissement, 3,3 millions d'euros en excédents de fonctionnement capitalisé et la Taxe d'Aménagement, liée aux opérations d'aménagement et de construction s'élève à plus de 0,4 millions d'euros.

A noter que les subventions et dotations enregistrent une nouvelle baisse en 2023 qui a conduit la commune à maintenir un niveau d'emprunt conséquent mais maitrisé.

- le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » sur lequel la ville a mobilisé 6,5 millions d'euros et perçus 2 611,38 € de caution.

Le recours à l'emprunt permet de financer nos équipements en complément des subventions perçues, en maitrisant tout de même notre encours de dette qui s'élève au 31/12/2023 à 39 008 616,54 €.

Les restes à réaliser correspondants aux recettes engagées non réalisées au 31/12/2023 et reportées sur l'exercice 2024 sont d'un montant 1 995 888,27 €.

En mouvement d'ordre, on constate les écritures relatives aux dotations aux amortissements et provisions pour 3,7 millions d'euros, ainsi que les écritures patrimoniales pour plus de 7 millions d'euros.

Evolution des recettes d'investissement

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dotations et subventions	11 938 158, 07	13 377 992, 00	11 865 319, 85	11 658 030, 38	9 580 884,6 2	5 499 500,83
Réduction réelle des dépenses d'investissement	247 430,65	66 840,49	2 854,03	2 182,64	0,00	22 374,00
Autres recettes réelles d'investissement	0,00	164 907,26	1 468 517,4 7	1 618 106,3 4	1 180 469,1 6	10 223,94
Total des recettes réelles d'investissement hors emprunt	12 185 588, 72	13 609 739, 75	13 336 691, 35	13 278 319, 36	10 761 353, 78	5 532 098,77
Recettes liées à l'emprunt	4 000 864,3	7 502 520,0 1	2 003 331,4 9	6 003 867,0 1	7 006 614,3 8	6 502 611,38
Recettes d'investissement, opérations d'ordre	8 112 966,7 4	6 098 434,2 5	5 397 342,5 3	7 469 831,8 4	5 164 102,4 6	10 821 609,89
Excédent d'investissement reporté	4 322 612,6	5 290 813,2 3	0,00	2 584 091,7 3	5 227 618,9 9	0,00
Excédent capitalisé 1068	0,00	1 298 641,6 3	5 567 805,2 4	0,00	1 293 152,6 0	3 349 443,32
=== TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT ===	28 622 032, 42	33 800 148, 87	26 305 170, 61	29 336 109, 94	29 452 842, 21	26 205 763,36

3.2 Les dépenses d'investissement

	Chapitre	Crédits ouverts 2023	Total réalisé 2023	% réalisation
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 000,00	0,00	0,00 %
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 186 365,10	1 055 774,35	89,00 %
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00 %
-	OPERATIONS D'EQUIPEMENT	30 332 285,26	20 944 525,13	69,05 %
45%	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 285 378,38	998 127,39	77,65 %
	Total dépenses d'équipement brut	32 809 028,74	22 998 426,87	70,10 %
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	280 000,00	0,00	0,00 %
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	0,00	0,00 %
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	349 420,00	349 229,50	99,95 %
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	1 250,00	0,00	0,00 %
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 000,00	0,00	0,00 %
	Total autres dépenses d'investissement	631 670,00	349 229,50	55,28 %
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 490 000,00	4 163 549,12	92,73 %
	Total dépenses réelles d'investissement	37 930 698,74	27 511 205,49	72,53 %
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	460 000,00	373 099,35	8,06 %
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	10 000 000,00	7 060 877,95	70,61 %
	Total des dépenses d'investissement	48 655 476,92	35 209 960,97	72,36 %

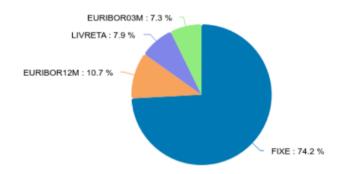
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 27 511 205,49 € dont 22 998 426,87 € de dépenses d'équipement brut. Parmi les grandes masses de dépenses d'investissement, on distingue :

- 3,5 millions d'euros pour la construction de l'école Anne Sylvestre aux Bords de l'Etang
- 1,6 million d'euros pour les travaux annuels
- 8,8 millions d'euros pour la construction du groupe scolaire des Pins
- 1 million d'euros pour réhabilitation des bâtiments communaux
- 1,1 million d'euros pour les opérations de voiries
- 925 271,12 euros pour la réhabilitation des espaces verts et naturels
- 901 116,83 euros pour l'aménagement du cimetière
- 361 902,63 euros pour la rénovation énergétique du groupe scolaire Aubrac
- 274 085,32 euros pour des acquisitions de véhicules
- 638 623,89 euros pour l'informatique et les réseaux

Les restes à réaliser correspondants aux dépenses engagées non mandatées au 31/12/2023 et reportées sur l'exercice 2024 sont d'un montant 2 316 683,10 €.

Le remboursement du capital de la dette de la ville s'élève à 4 159 982,96 € en 2023.

Compte-tenu de la conjoncture des marchés financiers, les charges financières ont augmenté du fait des taux d'intérêts en nette hausse sur l'exercice 2023. Toutefois, l'impact est limité par la structure de la dette de la ville qui est très largement constituée d'emprunt à taux fixe (20 prêts sur 31 représentants 74,17 % de l'encours de dette au 31/12/2023). On comptabilise seulement 11 contrats d'emprunt à taux variables (3 indexés sur euribor 12 mois, 4 indexés sur euribor 3 mois et 4 indexés sur livret A soit 25,84 % de l'encours de dette).



Evolution et synthèse des dépenses d'investissement

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses d'équipement brut	18 441 885,07	27 613 346,46	18 713 521,82	15 868 667,97	23 448 564,16	22 998 426,87
Autres dépenses d'investissement	771 684,12	219 977,60	158 617,04	409 079,07	798 555,00	349 229,50
Total des dépenses réelles d'investissement (hors annuité en capital)	19 213 569,19	27 833 324,06	18 872 138,86	16 277 747,04	23 482 692,76	23 347 656, 37
Remboursement de capital	4 209 909,49	3 494 810,16	4 057 767,41	4 527 958,80	3 636 010,56	4 163 549,12
Dépenses d'investissement, opérations d'ordre	3 305 472,34	2 866 686,90	396 500,36	3 302 785,11	1 834 490,67	7 433 977,3 0
Déficit d'investissement reporté	-	-	394 672,25	-	-	264 778,18
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	26 728 951,02	34 194 821,12	23 721 078,88	24 108 490,95	29 717 620 ,39	35 209 960,97
Taux de réalisation des dépenses d'investissement	59,82%	71,86%	59,27%	50,83%	63,25%	72,36 %

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total des recettes d'investissement	26 204 279,30	28 509 335,64	26 305 170,61	26 752 018,21	24 225 223,22	26 205 763,36
Total des dépenses d'investissement	26 728 951,02	34 194 821,12	23 326 406,63	24 108 490,95	29 717 620,39	34 945 182,79
Excédent ou déficit d'investissement de l'exercice	- 524 671,72	- 5 685 485,48	2 584 091,73	2 643 527,26	- 5 492 397,17	-8 739 419,43
Excédent ou déficit d'investissement reporté	4 322 612,63	5 290 813,23	- 394 672,25	2 584 091,73	5 227 618,99	-264 778,18
Excédent ou déficit d'investissement cumulé	3 797 940,91	- 394 672,25	2 584 091,73	5 227 618,99	- 264 778,18	-9 004 197,61

Depuis 2017, la collectivité met en œuvre son plan pluriannuel d'investissement en utilisant ses ressources propres, les subventions des partenaires et l'emprunt.

En 2023, le déficit de la section d'investissement est de 8 739 419,43 € auquel vient s'ajouter le report à nouveau de 2022 de -264 778,18 €. Au 31 décembre 2023, l'exécution budgétaire a généré un déficit cumulé d'investissement de 9 004 197,61 €.

PARTIE 4 : Evolution de la situation financière

Afin d'avoir une vision complète de l'exécution comptable de l'exercice 2023, il convient d'analyser certains ratios financiers par rapport aux années précédentes. Toutefois, cette analyse est largement biaisée par les conséquences des crises sanitaire puis inflationniste qui rend difficile la comparaison avec les exercices antérieurs.

La clôture de l'exercice 2023 fait apparaître un résultat cumulé de la section de fonctionnement excédentaire de 17 028 841,70 € représentatif d'une situation financière équilibrée et saine pour la ville de Vitrolles.

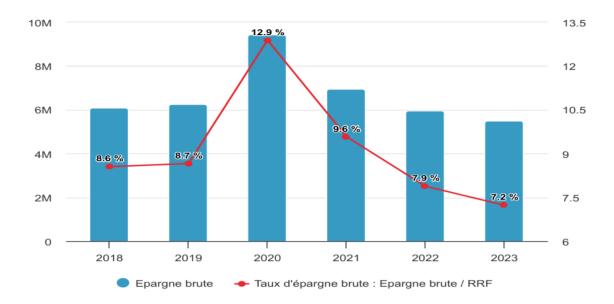
C'est cette bonne santé financière qui a permis à la commune d'absorber les chocs systémiques qui ont frappé les collectivités en 2022 et 2023, tendant énormément leur section de fonctionnement, tout en continuant à investir en faveur des Vitrollais.

Les ratios financiers détaillés ci-dessous confirment cette analyse ; ils se dégradent légèrement mais restent satisfaisants :

- L'épargne brute s'établit à 5,5 millions d'euros, soit un taux de 7,23%
- L'épargne nette se chiffre à 1,3 million soit un taux de 1,76%

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement courant	70 152 543, 90	71 251 893, 51	71 896 862, 07	71 617 615, 54	74 672 429, 06	76 050 764, 75
Dépenses de fonctionnement courant	64 455 994, 47	64 567 505, 19	63 059 821, 70	64 956 997, 13	69 171 756, 75	69 858 426, 31
Epargne de gestion	5 696 549,4 3	6 684 388,3 2	8 837 040,3 7	6 660 618,4 1	5 500 672,3 1	6 192 338,4 4
Résultats financiers	-564 805,72	-473 057,70	-471 663,20	-438 437,71	-434 055,26	-667 176,03
Résultats exceptionnels	961 596,32	30 807,84	1 056 469,1 5	739 365,97	909 381,46	-19 750,34
Epargne brute	6 093 340,0 3	6 242 138,4 6	9 421 846,3 2	6 961 546,6 7	5 975 998,5 1	5 505 412,0 7
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	4 209 909,4 9	3 494 810,1 6	4 057 767,4 1	4 527 958,8 0	3 636 010,5 6	4 163 549,1 2
Epargne Disponible (Autofinanceme nt net)	1 883 430,5 4	2 902 957,3 0	5 652 058,9 1	2 565 585,8 7	2 463 748,9 5	1 341 862,9 5
Taux d'épargne brute : Epargne brute / RRF	8.55 %	8.66 %	12.89 %	9.58 %	7.88 %	7.23 %
Taux d'épargne nette : Epargne nette / RRF	2.64 %	4.03 %	7.73 %	3.53 %	3.25 %	1.76 %
Dette au 31 12	30 077 864, 13	33 886 797, 50	31 831 208, 09	33 303 642, 21	36 668 631, 64	39 008 616, 54
Capacité de désendettemen t	4,94	5,43	3,38	4,78	6,14	7,09

Evolution du niveau d'épargne brute



Enfin, nous avons une gestion saine et dynamique de notre dette avec un recours à l'emprunt nécessaire à nos besoins en investissement. Notre remboursement de la dette (4 159 982,96 €) est inférieur à l'emprunt nouveau de 6,5 millions d'euros sur l'exercice 2023, l'encours de notre dette a de nouveau augmenté en 2023 pour atteindre 39 008 616,54 € au 31 décembre 2023.

Ainsi, notre capacité de désendettement est passé de 6,14 années à 7,09 années en 2023, ce qui signifie qu'il faudrait un peu plus de 7 ans à la commune pour rembourser toute sa dette avec son épargne brute disponible. Ce ratio est essentiel pour apprécier le poids de la dette, et l'Etat a d'ailleurs fixé un plafond national de référence de 12 années pour les communes et EPCI à fiscalité propre. Notre gestion saine de la dette nous place largement en-dessous de ce seuil.

Les ratios obligatoires

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de dette par habitant	870,41	985,11	945,95	988,88	1 088,06	1 150,36
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie par habitant	1 887,06	1 914,13	1 892,86	1 949,92	2 074,40	2 084,21
Produit des impositions directes / population	828,96	866,28	891,99	823,70	850,56	882,46
Recettes réelles de fonctionnement par habitant	2 054,85	2 085,63	2 162,87	2 146,71	2 241,68	2 236,75
Dépenses d'équipement brut / population	523,03	800,76	555,86	460,98	694,69	678,04
DGF par habitant	53,26	44,57	46,46	46,34	47,80	52,68
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	74.32 %	72.74 %	74.92 %	74.56 %	71.43 %	70,54 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursements de dette /recettes réelles de fonctionnement	97.76 %	96.65 %	93.09 %	97.1 %	97.35 %	98,67 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	25.45 %	38.39 %	25.70 %	21.47 %	30.99 %	30,31 %
Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	42.18 %	47.01 %	43.53 %	45.85 %	48.32 %	51,21 %

CONCLUSION

Le compte administratif 2023 traduit une fois encore la bonne gestion financière de la Collectivité dans un contexte contraint et imprévisible. La maîtrise de la masse salariale en est un élément remarquable puisque la Collectivité a su mettre en œuvre les mesures de revalorisation gouvernementale sans surcoût sur l'exercice budgétaire.

En investissement, le taux de réalisation de 70% des dépenses d'équipement brut traduit l'engagement et le dynamisme de la Collectivité en faveur des Vitrollais. En revanche, la baisse des subventions d'investissement, dans l'attente principalement du renouvellement du Contrat Départemental, a contraint la ville à augmenter légèrement son taux d'endettement et à dégrader certains de ses ratios. Cette situation exceptionnelle aura des conséquences sur le budget 2024 mais devrait être résorbée dès 2025.

Le Compte Administratif 2023 génère toutefois un résultat cumulé suffisamment important pour alimenter à la bonne hauteur le budget prévisionnel 2024.